



2008-2009

Lecture de documents anciens

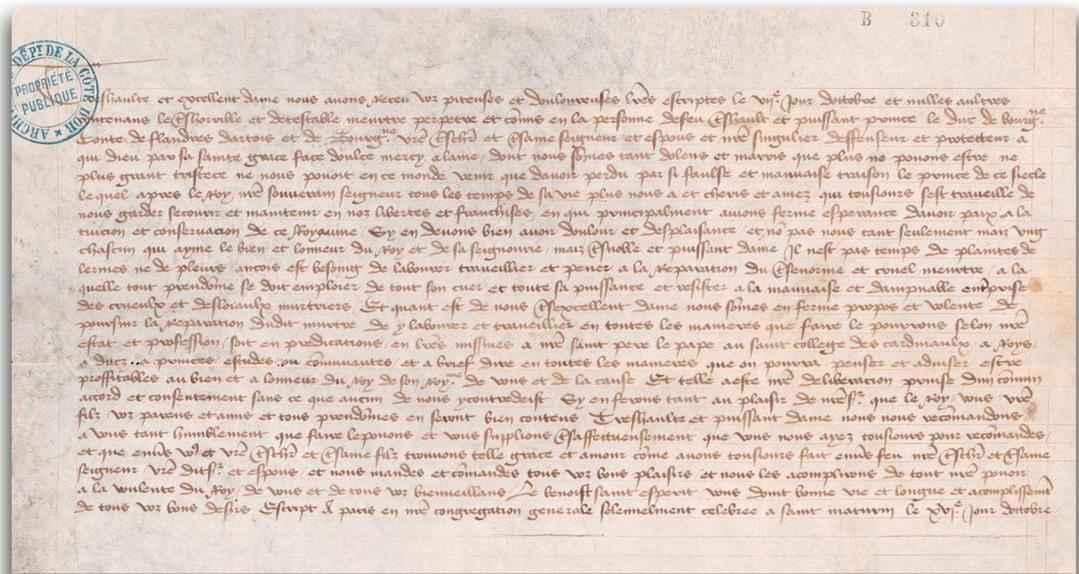
Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr

Débutant

Document étudié n°2

1419, 16 octobre

Lettre écrite par les maîtres de l'Université de Paris à la duchesse Marguerite, veuve du duc Jean sans Peur tué quelques semaines plus tôt, pour lui témoigner leur douleur et leur fidélité.



Très haulte et excellent dame nous auons receu voz piteuses et douloureuses lettres escriptes le VIIe jour d'octobre et nulles aultres / contenans le très horrible et detestable meurtre perpetré et commis en la personne de feu très hault et puissant prince le duc de Bourgogne / conte de Flandres, d'Artois et de Bourgogne, votre très cher et très amé seigneur et espous et notre singulier deffenseur et protecteur, a / qui Dieu par sa sainte grace face douce mercy a l'ame ; dont nous sommes tant dolens et marris que plus ne povons estre, ne / plus grant tristece ne nous pouoit en ce monde venir que d'avoir perdu par si faulse et mauvaise traison le prince de ce siecle / lequel, apres le roy notre souverain seigneur, tous les temps de sa vie plus nous a et chers et amez, qui tousjours s'est traveillé de / nous garder, secourir et maintenir en noz libertés et franchises, en qui principalement avions ferme esperance d'avoir paix a la / tuicion(1) et conservacion de ce royaume. Sy (2) en devons bien avoir doulour et desplaisance et non pas nous tant seulement maiz ung / chascun qui ayme le bien et l'onneur du roy et de la seignourie, maiz, très noble et puissant dame il n'est pas temps de plaintes, de / lermes ne de pleurs, ancois est besoing de labourer, traveillier et pener a la reparation du très enorme et cruel meurtre a la / quelle tout preud'omme (3) se doit employer de tout son cuer et toute sa puissance et resister a la mauvaise et dampnable entreprise / des crueulx et desloiaux murtriers. Et quant est de nous, très excellent dame, nous sommes en ferme propos et volenté de / poursuivre la reparation dudit meurtre, de y labourer



2008-2009

Débutant

Document étudié n°2

Lecture de documents anciens

et travaillier en toutes les manieres que faire le pourrons selon notre / estat et profession, soit en predications, en lettres missives a notre saint pere le pape, au saint college des cardinaulx, a roys, a ducz, a princes, estudes ou communautés et, a brief, dire en toutes les manieres que on pourra penser et adviser estre / proffitables au bien et a l'onneur du roy, de son royaume, de vous et de la cause. Et telle a esté notre deliberation prinse d'un commun / accord et consentement sans ce que aucun de nous y contredeist. Sy en ferons tant au plaisir de notre seigneur que le roy, vous, votre / filz, voz parens et amis et tous preud'ommes en serront bien contens. Très haulte et puissant dame, nous nous recommandons / a vous tant humblement que faire le povons et vous supplions très affectueusement que vous nous ayez tousjours pour recommandés, / et que envers vous et votre très cher et très amé filz trouvons telle grace et amour comme avons tousjours fait envers feu notre très cher et très amé / seigneur votre dit seigneur et espous ; et nous mandés et commandés tous voz bons plaisirs et nous les accomplirons de tout notre pouvoir / a la volenté du roy, de vous et de tous voz bienveillans. Le benoist saint esperit vous donit bonne vie et longue et accomplissement / de tous voz bons desirs. Escript a Paris en notre congregation generale solennellement celebree a saint Maturin le XVIe jour d'octobre.

Voz humbles et bienveillans les recteur
Docteurs et maitres de l'université de Paris

- (1) Sûreté
- (2) Ainsi
- (3) Honnête homme

Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr